

SITUATION ANNUELLE DU FOND D'AMORCAGE BENEFICIAINT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE « Capital'ACT Seed FUND » ARRETEE AU 31/12/2022

Rapport général du commissaire aux comptes

Etats financiers – Exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers audités font ressortir un actif net de 6 059 971 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 572 867 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 Juin 2023

Bessem JEDDOU
Commissaire aux comptes



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular professional stamp. The stamp contains the following text: "LEJ Audit" at the top, "Société d'expertise Comptable" in the center, "Membre de L'OECT" at the bottom, and "NF: 1592509/Z - Tél: 70 692 578" at the very bottom. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	AC1	5 954 188	4 557 317
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 120 419	1 789 740
Titres OPCVM		181 364	430 933
Obligations et valeurs assimilées		2 652 405	2 336 643
Placements monétaires et disponibilités	AC2	213 113	559 697
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		213 113	559 697
Autres actifs		14 386	0
Débiteur divers		14 386	0
Autres débiteurs divers			
TOTAL ACTIF		6 181 687	5 117 014
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	64 062	95 098
Autres créditeurs divers	PA2	57 655	44 812
TOTAL PASSIF		121 716	139 910
ACTIF NET			
Capital	CP1	6 437 672	5 215 893
Sommes distribuables		-377 702	-238 789
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-238 789	-95 918
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-138 913	-142 871
ACTIF NET		6 059 971	4 977 104
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 181 687	5 117 014

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Revenus du portefeuille-titres	PR1	61 969	51 822
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		61 969	51 822
Revenus des placements monétaires	PR2	0	3 200
Revenus des placements monétaires		0	3 200
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		61 969	55 022
Charges de gestion des placements	CH1	(183 598)	(168 360)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(121 629)	(113 339)
Autres charges	CH2	(17 284)	(29 532)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(138 913)	(142 871)
Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(138 913)	(142 871)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		701 815	302 003
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 964	9 826
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres			
Frais de négociation			
RESULTAT DE L'EXERCICE		572 867	168 958

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	572 867	168 958
Résultat d'exploitation	(138 913)	(142 871)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	701 815	302 003
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 964	9 826
Frais de négociation de titres		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	510 000	1 209 006
Souscriptions		
- Capital	510 000	1 209 006
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 082 867	1 377 964
ACTIF NET		
En début de période	4 977 104	3 599 140
En fin de période	6 059 971	4 977 104
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	48 353	36 500
En fin de période	53 353	48 353
VALEUR LIQUIDATIVE	113,583	102,933
TAUX DE RENDEMENT	10,35%	4,39%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2022

1. Présentation du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND

Le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND régit par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA) et de l'Arab Tunisian Bank (ATB).

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 19 septembre 2018.

La gestion du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND est confiée au gestionnaire United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA). Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération de 2,5% HT par an et calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.
- Une commission de surperformance de gestion qui est égale à 20% H T et calculée sur le rendement additionnel du Fonds, lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 10% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du Fonds.

Arab Tunisian Bank (ATB) assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND. En contrepartie de ses services, Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars HT payable à terme échu.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND comprennent :

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état de variation de l'actif net
- Les notes aux états financiers

3. Référentiel d'élaboration des états financiers

La comptabilité de Capital'ACT Seed FUND est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Balance générale
- Etats financiers

4. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC 1- Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à : 5 954 188 DT et se détaille ainsi :

	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif net
Actions, valeurs assimilées& droits rattachés		1 959 140	3 120 419	36,72%	51,49%
DATA PM SA	907	9 070	9 070	0,17%	0,15%
VIVENTIS SA	907	9 070	9 070	0,17%	0,15%
KYTO PROD SA	154	154 000	462 000	2,89%	7,62%
STE HISTORIA	1 059	10 590	10 590	0,20%	0,17%
JUNIOR NETWORK SARL	900	9 000	9 000	0,17%	0,15%
HYDROPEN TECHNOLOGIE SA	900	9 000	9 000	0,17%	0,15%
KYCO SA	1 164	150 000	212 549	2,81%	3,51%
POLYSMART SA	60 621	200 050	200 050	3,75%	3,30%
EZZAYRA SOLUTIONS SA	11 486	400 000	400 000	7,50%	6,60%
Ixnihil SA	907	9 070	9 070	0,17%	0,15%
STE Z HEALTHCARE	907	9 070	9 070	0,17%	0,15%
TAWA SA	900	9 000	356 925	0,17%	5,89%
GO PAYZI	900	9 000	9 000	0,17%	0,15%
METHANIA INDUSTRIE SA	14 286	500 010	500 010	9,37%	8,25%
SOLEDU SA	900	9 000	9 000	0,17%	0,15%
GAUSS FOR ENGINEERING SERVICES	907	9 070	9 070	0,17%	0,15%
ACCENT	1 054	10 540	10 540	0,20%	0,17%
LIBEREX TUNISIA	16 153	105 000	352 505	1,97%	5,82%
FACILITY MANAGEMENT SOLUTION SA	213	2 130	2 130	0,04%	0,04%
STE RECYCLAGE BRAHEM	7 240	72 400	72 400	1,36%	1,19%
L6 SA	18 547	105 000	105 000	1,97%	1,73%
STE CYNOIA	345	150 000	345 300	2,81%	5,70%
FOODOO NUTRITION	9 070	9 070	9 070	0,17%	0,15%
Obligations et valeurs assimilées		2 544 870	2 652 405	41,99%	49,71%
OCA LIBEREX TUNISIA	45 000	45 000	47 090	0,69%	0,88%
OCA SOLEDU	14 100	141 000	150 484	0,74%	0,88%
OCA ACCENT	13 946	139 460	149 047	2,33%	2,82%
OCA IXNIHILO SA	14 093	140 930	150 882	2,30%	2,79%
OCA EZZAYRA SOLUTIONS SA	10 000	100 000	100 000	2,33%	2,83%
OCA JUNIOR SA	14 100	141 000	141 000	1,65%	1,87%
OCA HYDROPEN TECHNOLOGY OCA	14 100	141 000	141 000	2,33%	2,64%
OCA DATA PM SA	14 093	140 930	156 178	2,33%	2,64%
OCA HISTORIA	13 941	139 410	139 410	2,33%	2,93%
OCA GO PAYZI	14 100	141 000	151 583	2,30%	2,61%
OCA POLYSMART 01-04-2020	29 995	299 950	299 950	2,33%	2,84%
OCA STE Z HEALTHCARE	14 093	140 930	151 091	4,95%	5,62%
OCA TAWA SA	14 100	141 000	151 583	2,33%	2,83%
OCA VIVENTIS SA	14 093	140 930	155 136	2,33%	2,84%
OCA GAUSS	14 093	140 930	149 200	2,33%	2,91%

OCA L6 SA	9 000	45 000	45 000	2,33%	2,80%
OCA RECYCLAGE BRAHEM	7 760	77 600	79 873	0,74%	0,84%
OCA FOODOO NUTRITION	14 093	140 930	142 000	1,28%	1,50%
OCA FACILITY MANAGEMENT SOLUTION SA	14 787	147 870	151 895	2,33%	2,66%
CCA		145 600	151 315	2,40%	2,84%
CCA KYTO PROD	1	6 000	6 680	0,10%	0,13%
CCA HISTORIAR SA	1	30 000	33 077	0,50%	0,62%
CCA KAYKO SA	1	30 000	30 519	0,50%	0,57%
CCA ZHEALTH TECH	1	10 000	10 188	0,17%	0,19%
CCA EZZAYRA SOLUTION S	1	50 000	50 449	0,83%	0,95%
CCA HISTORIAR SA	1	19 600	20 401	0,32%	0,38%
OPCVM		30 044	30 049	0,56%	0,50%
FIDELITY OBLIGATAIRE	280	30 044	30 049	0,56%	0,50%
TOTAL		4 679 654	5 954 188	81,68%	104,54%

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 213 113 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/202	% Actif	% Actif net
Placements Monétaires et disponibilité		0	213 113	3,99%	3,99%
Placements Monétaires			0	0,00%	0,00%
Banque		0	213 113	3,99%	3,99%
Banque		0	213 113	3,99%	3,99%
AVOIRS EN BANQUE			169 013	3,17%	3,17%
SOMME A L'ENCAISSEMENT			44 100	0,83%	0,83%
TOTAL		0	213 113	3,99%	3,99%

PA 1- Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 64 062 DT contre 95 098 DT au 31 décembre 2021, et s'analyse comme suit :

	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	40 261	47 563
Rémunération du dépositaire	23 801	47 535
Total	64 062	95 098

PA 2- Autres créditeurs divers :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 57 655 DT contre 44 812 DT au 31 décembre 2021, et s'analyse comme suit :

	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Rémunération du CAC	7 000	8 053
Frais comité	48 000	32 000
Créditeur divers	2 655	4 758
Total	57 655	44 812

CP 1- Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2021

Montant	5 215 893
Nombre de parts émises	48 353
Nombre de copropriétaires	6
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant (capital appelé)	510 000
Montant (capital Souscrit non versé)	0
Nombre de parts émises	5000
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	701 815
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 964
Régularisation des sommes non distribuables	
Droits de sortie	
Frais de négociation	

Capital au 31/12/2022

Montant	6 437 672
Nombre de parts	53 353
Nombre de copropriétaires	6

PR 1- Revenus du portefeuille-titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 61 969 DT contre 51 822 DT au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilés	59 678	48 398
Revenus autres valeurs	2 291	3 424
Total	61 969	51 822

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires représentent un solde nul au 31 décembre 2022 contre 3 200 DT au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Revenus des Certificat de dépôt (Echus)	0	3 200
Total	0	3 200

CH 1- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 183 598 DT contre 168 360 DT au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	159 733	144 560
Rémunération du dépositaire	23 866	23 800
Total	183 598	168 360

CH 2- Autres charges :

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 17 284 DT contre 29 532 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent ainsi :

	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Impôts et taxes	45	60
Frais Administratif	16 000	16 000
Services bancaires et assimilés	356	729
FRAIS CAC	5 101	8 000
Redevance CMF	-4 218	4 743
Total	17 284	29 532

6. Autres informations

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	1,161	1,138
Charges de gestion des placements	- 3,441	- 3,482
Revenus net des placements	- 2,280	- 2,344
Autres charges	- 0,324	- 0,611
Résultat d'exploitation	- 2,604	- 2,955
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	- 2,604	- 2,955
Variation des plus (ou moins) values potentielles	13,154	6,246
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,187	0,203
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	13,341	6,449
Résultat net de l'exercice	10,737	3,494
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	13,341	6,449
Régularisation du résultat non distribuable	- 2,604	0,832
Sommes non distribuables de l'exercice	10,737	7,281
Valeur liquidative	113,583	102,933

7. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- La société United Gulf Financial Services- North Africa reçoit à titre de couverture de frais de gestion une rémunération de 2,5% Hors Taxes par an calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2022 s'élève à 40 261 DT (TTC).

- b. En rémunération de ses services, le « Dépositaire » Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% Hors TVA du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars Hors TVA payable à terme échu.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2022 s'élève à 23 801 DT (TTC).